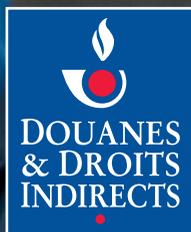




**AGIR**  
pour protéger

**Résultats  
2018**



04 | CHIFFRES-CLÉS

06 | TEMPS FORTS

**| COMBATTRE**  
LES TRAFICS ILLICITES

08



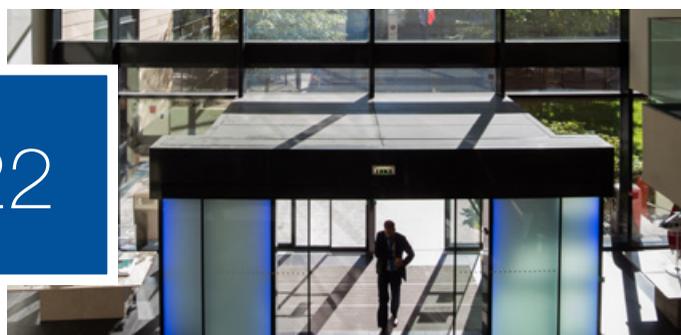
16

**| AGIR**  
AU SERVICE DE LA  
COMPÉTITIVITÉ DES  
ENTREPRISES



**| CONDUIRE**  
LES TRANSFORMATIONS  
DE L'ACTION PUBLIQUE

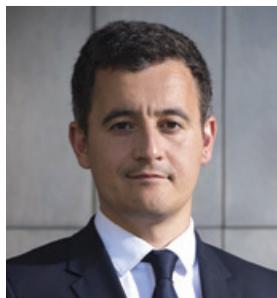
22



26

**| ANNEXES**  
L'ESSENTIEL  
DE LA DOUANE





**Gérald Darmanin,**  
Ministre de l'Action et  
des Comptes publics

Il y a un an, je donnais comme priorité à la douane la lutte contre la contrebande de tabac pour accompagner la politique de santé publique voulue par le Président de la République et le Premier ministre. Contrer toutes les formes de trafics est la contrepartie logique de l'augmentation du prix du tabac, pour protéger la santé des Français, les ressources de la sécurité sociale et le monopole de distribution des buralistes.

Les douanières et les douaniers ont relevé ce défi.

Soutenus par un arsenal juridique renforcé, ils ont multiplié les contrôles sur la totalité du territoire : aux frontières terrestres, dans les ports, les aéroports et les gares, dans les centres de tri postaux et sur Internet mais aussi dans les zones urbaines et périurbaines, pour lutter contre la vente illicite dans les commerces et à la sauvette. Ces contrôles concernent toutes les formes de trafics et tous les types de tabac.

Le résultat de cette mobilisation est une augmentation des saisies et des amendes. Pour les plus gros trafics, en bande organisée, des peines de prison fermes ont été prononcées par les tribunaux.

Cette mobilisation n'a pas nui aux autres missions de protection du territoire et des citoyens exercées par la douane. Pour combattre les trafics illicites, maintenir la fluidité des échanges commerciaux et être un acteur stratégique de la compétitivité économique des entreprises, sur tout le territoire, les douanières et les douaniers ont agi avec détermination et ont su innover pour se préparer aux défis de demain.

C'est avec une grande fierté que je vous présente les réponses apportées par la douane en 2018 pour lutter contre les trafics illicites, être au service d'une société de confiance, se préparer au BREXIT et engager la transformation de son action publique.

La douane a également renforcé sa relation de confiance avec les entreprises dans un double objectif de transparence et de simplification. Elle a ainsi été l'une des premières administrations à mettre en œuvre la loi pour un État au service d'une société de confiance, intégrant pleinement les nouvelles mesures de la loi – *droit à l'erreur, rescrit, droit au contrôle* – dans ses contrôles.

L'année 2018 est marquée également par la transformation de la douane. La réorganisation de la direction générale, l'investissement sur le pilotage du réseau, les ressources humaines et la stratégie aéromaritime ou encore l'évolution de la douane judiciaire témoignent de la capacité de cette administration à innover pour répondre aux défis du commerce international et aux mutations des courants de fraude.

L'année 2019 verra l'approfondissement de ces actions et sera le témoin de changements majeurs pour l'Union douanière avec le retour d'une frontière tierce.

Pour s'y préparer, la douane a fait le choix d'une préparation anticipée de ses services et des opérateurs économiques ; elle a développé une solution de gestion innovante de la frontière afin de répondre à l'objectif de maintien de la fluidité des échanges économiques entre la France et le Royaume-Uni, tout en appliquant les règles de protection du territoire européen. Elle s'est investie dans une campagne d'information en région pour aider les entreprises à se préparer à ce changement majeur en matière d'organisation des chaînes de valeur et logistiques.

Je sais que les douanières et les douaniers sauront relever ces défis avec force et engagement, au service de l'intérêt général.

## LUTTE CONTRE LA FRAUDE

### ➤ FRAUDE FINANCIÈRE ET FISCALE



**49,2 M€**  
d'avoirs criminels

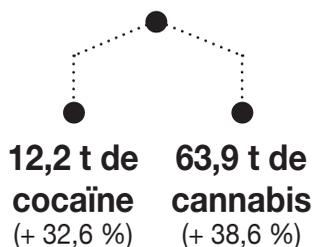
saisis ou identifiés par  
le service national de  
douane judiciaire  
dont 48,8 M€ en France  
et 0,4 M€ à l'étranger



**97,4 t**  
saisies

sur le territoire  
national et en haute  
mer (+ 47,4%)

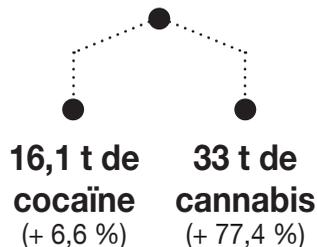
dont



### ➤ STUPÉFIANTS

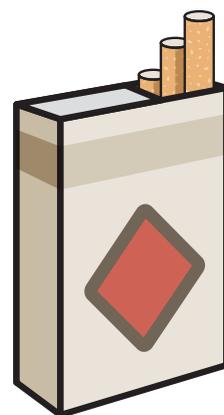
**49,1 t**  
saisies  
à l'étranger  
sur renseignement  
de la douane  
française  
(+ 45,3 %)

dont



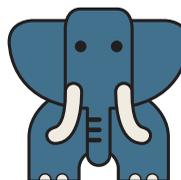
### ➤ TABACS DE CONTREBANDE

**16 171**  
constatations  
(14 048 en 2017)  
(+ 15,1 %)



**241,1 t**  
saisies  
sur le territoire national  
(+ 1,2 %)

### ➤ PATRIMOINE NATUREL



**433**  
constatations  
portant sur  
des espèces  
protégées  
de faune et de  
flore (- 10,5 %)

### ➤ ARMES



**1 363**  
armes à  
feu saisies  
(+ 42,3 %)

### ➤ PROTECTION DU CONSOMMATEUR



**6,7 M**  
de jouets contrôlés  
(+ 4,7 %)

### ➤ CONTREFAÇON



**5,4 M**  
d'articles  
saisis  
(- 35,7 %)

## DÉDOUANEMENT ET ACTION ÉCONOMIQUE



**2'32''**  
**Délai moyen  
 d'immobilisation  
 des marchandises**  
 (13 minutes en 2004)

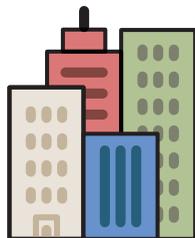
### ● LABELLISATION DOUANIÈRE

**1 673**  
**OEA\***  
 (+ 5,6%)



**2<sup>ème</sup>** rang européen

\* Opérateurs Économiques Agréés



**2 412**  
**entreprises**  
 conseillées par  
 les pôles d'action  
 économique  
 de la douane

**87 %**  
**indice global**  
 de dématérialisation  
 du dédouanement



## FISCALITÉ



**84 Mds€**  
**perçus** (+ 5,7%)

**85 %**  
**C'est le taux  
 de satisfaction**  
 des usagers  
 de la douane



**39**  
**centimes,**  
 c'est ce que coûte  
 la perception des  
 taxes douanières pour  
 100€ collectés

### ➤ FRAUDE FISCALE

**313,4 M€**  
**de droits et taxes**  
**redressés** (+ 16,7 %)

## RESSOURCES HUMAINES

**16 947**  
**ETP**  
 (équivalent temps  
 plein au 31/12/2018)





## JANVIER

- La brigade d'Hendaye découvre **260 000 euros dissimulés dans une voiture** partant pour l'Espagne
- 📷 Les douaniers de Fréjus interceptent **2 tonnes de cigarettes de contrebande** dans deux véhicules polonais
- Officialisation du slogan 2018 de l'Organisation mondiale des douanes : « **Un environnement commercial sûr au service du développement économique** »



## FÉVRIER

- Présence de la douane au **salon des entrepreneurs**
- **500 armes, 100 kilos de munitions et des explosifs** découverts par les douaniers de Boulogne-sur-Mer
- **Gérald Darmanin** signe un protocole d'accord avec la confédération des ruralistes sur **la transformation du réseau des ruralistes**
- Les douaniers de Marne-la-Vallée découvrent une œuvre d'**Edgar Degas**, « Les Choristes », volée au **Musée Cantini à Marseille** en 2009
- 📷 Participation de **24 athlètes de l'Équipe de France Douane** aux jeux olympiques et paralympiques d'hiver à Pyeongchang

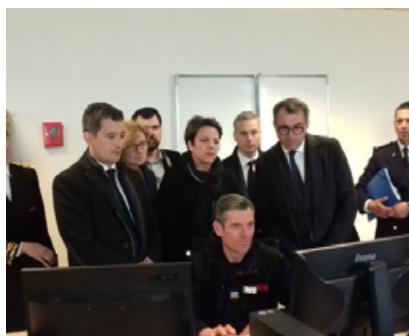
## MARS

- **Gérald Darmanin** se rend en **Andorre** pour la signature d'un plan de renforcement dans le cadre de la **lutte conjointe contre la contrebande de tabacs**
- Présence de la douane au **salon SiTL** (Semaine de l'innovation Transport et Logistique)
- Démantèlement par la douane judiciaire et la gendarmerie d'un réseau de contrebande de cigarettes à Lyon. **Saisie de 2,4 tonnes de cigarettes et 75 000 euros en petites coupures**
- 📷 **Pillage archéologique : 1 000 objets antiques** saisis par la douane de Strasbourg avec le concours de la direction régionale des affaires culturelles



## AVRIL

- Saisie par les douaniers de Narbonne de **4 tonnes de cannabis** en 2 semaines
- **Gérald Darmanin** se rend au Havre afin de préparer la douane et les opérateurs aux différents scénarios du **Brexit**
- 📷 Inaugurations des **Clubs des opérateurs économiques agréés** de Bretagne et Besançon



## MAI

- 📷 **Sauvetage de 71 personnes** en Méditerranée par la vedette gardes-côtes des douanes de Nice dans le cadre d'une **opération Frontex**
- Les douaniers de Sète mettent en échec une **tentative d'exportation illégale de 24,6 tonnes de déchets automobiles** vers le Togo
- Une tonne de cannabis est découverte dans un chargement d'oranges par les douaniers de Montpellier. **Quatre tonnes d'agrumes** sont remises à l'association « **Les Restos du cœur** »



## JUIN

- 📷 Première en France : **la DNRED démantèle « Black Hand »**, l'une des plus importantes plateformes illégales actives sur le **dark web** se livrant à la vente de drogue, armes et faux papiers
- La douane française et l'OLAF présentent les résultats de l'opération **OCTOPUS II** de collecte de renseignements pour identifier les réseaux criminels. 500 000 contrefaçons sont saisies

## JUILLET

- 3<sup>ème</sup> **Speed Meeting Entreprise du patrimoine vivant** (EPV) à l'international

📷 La douane défile sur les Champs-Élysées pour le 14 juillet. **Sa présence au défilé national est pérennisée**

- Les douaniers de Dunkerque saisissent **10 tonnes de cigarettes** de contrebande dans un conteneur en provenance de Dakar

- **Yannick Borel**, épéiste de l'Équipe de France Douane, **champion du monde** à Wuxi, en Chine

- **1,5 tonne de cocaïne** interceptée par la vedette des douanes de Saint-Martin



## AOÛT

- Parution au Journal officiel de la **loi pour un État au service d'une société de confiance** (ESSOC).

📷 Une opération conjointe avec la police judiciaire permet de saisir plus de **5 tonnes de contrefaçons** en région parisienne



## SEPTEMBRE

📷 Les douaniers de la cellule de ciblage du Havre découvrent **752 kilos de cocaïne** dissimulés dans un conteneur selon la technique du *rip-off*

📷 Organisation à Bercy du colloque « **Lutter contre la fraude : la fin des tabous** », alors que le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale est examiné à l'Assemblée nationale



## OCTOBRE

- Présence de la douane à **BPI Inno Génération** à l'AccorHotels Arena de Bercy

- **Gérald Darmanin** félicite les enquêteurs des douanes de Lille pour la saisie de **11 tonnes de tabac à narguilé de contrebande**

- Lancement de la campagne d'information « **Brexit : dédouaner c'est pas sorcier** » pour accompagner les opérateurs dans leur préparation au Brexit

- Parution au Journal officiel de la **loi relative à la lutte contre la fraude**

## NOVEMBRE

- Participation de la douane au **salon Made in France**

- La douane judiciaire de Lyon démantèle un vaste **réseau de fraude à la TVA** dans le secteur de la vente automobile

📷 **311 reptiles protégés saisis** à Arras lors d'une opération associant l'office national de la chasse et de la faune sauvage, la direction départementale de la protection des populations et la douane

- Lancement du **Club OEA** d'Île-de-France

- 544 780 euros **en petites coupures** soit **24 500 billets**, découverts par la brigade des douanes de Lyon



## DÉCEMBRE

- **Délivrance de l'agrément opérateur de détaxe aux Galeries Lafayette Haussmann**

- Les douaniers de Dunkerque et la DNRED saisissent **21 tonnes de tabac à narguilé**

📷 **Café économique à Paris sur le Brexit**



# 01

## COMBATTRE

les trafics illicites



# ÊTRE

## UN ACTEUR MAJEUR DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE TABAC



**L'**action de la douane a répondu aux objectifs du programme national de lutte contre le tabac présenté le 23 janvier 2018 par le ministre de l'Action et des Comptes publics et la ministre des Solidarités et de la Santé. Traduction du discours de politique générale du Premier ministre du 4 juillet 2017, ce programme utilise une large palette d'outils (incitatifs, préventifs et répressifs) vis-à-vis des trafics dans les domaines économiques, sociaux et sanitaires, pour aider nos enfants à devenir, dès 2032, la première génération d'adultes sans tabac. En 2018, pour accompagner l'augmentation du prix du tabac, la douane a concentré son action sur la lutte contre toutes les formes de trafic - des trafics du quotidien aux grands trafics internationaux - et sur la transformation de l'activité des buralistes, devenant des commerçants de proximité.

### COMBATTRE TOUTES LES FORMES DE TRAFIC, UNE PRIORITÉ POUR LA DOUANE

**Le ministre de l'Action et des Comptes publics a érigé la lutte contre le trafic de tabac en priorité pour la douane.**

Cela se traduit par un renforcement des contrôles sur la totalité du territoire : aux frontières terrestres, dans les ports, les aéroports et les gares, mais aussi dans les centres de tri postaux et sur Internet.

Ces contrôles s'intéressent à toutes les formes de trafic : les organisations criminelles, le trafic « fourni » et les fraudeurs voyageurs avec application d'une « tolérance zéro ». Ils concernent tous les types de tabac : cigarettes, tabac à rouler et à narguilé.

Cette mobilisation se traduit également par des contrôles renforcés en zones urbaines et périurbaines, pour lutter contre la vente illicite



**16 171**  
**constatations**  
(+ 15,1 %)

**241,1 t**  
**saisies**  
sur le territoire  
national  
(+ 1,2 %)

dans les commerces et à la sauvette. Des contrôles conjoints douane/police et douane/gendarmerie ont été menés sous l'autorité des préfets, avec une attention particulière pour les commerces de revente illicite de cigarettes.

Dans le même temps, le régime de sanctions a été considérablement durci. Désormais, la douane propose systématiquement aux préfets la fermeture administrative des points de vente illégaux.

Les amendes ont été augmentées, qu'il s'agisse de contrebande en bande organisée (amende allant de 50 000 à 250 000 €) ou de trafic du « quotidien » (amende comprise entre 1 000 et 5 000 €), dès lors que plus de quatre cartouches de cigarettes sont découvertes.

Enfin, les parquets requièrent plus systématiquement des sanctions pénales et des peines de prison ferme ont été prononcées en 2018 pour les plus gros trafics.

**La loi n°2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude** renforce les capacités de la douane à agir contre les trafics de tabac.

Elle rétablit dans le code général des impôts une « réputation de détention de tabacs manufacturés à des fins commerciales » pour toute personne transportant plus de 800 cigarettes, 400 cigarillos<sup>1</sup>, 200 cigares, ou un kilo de tabac à fumer. L'amende encourue pour la fabrication, la détention, la vente et le transport illicites de tabac est doublée : elle est désormais comprise entre 1 000 et 5 000 euros.

Les fournisseurs d'accès à Internet et les hébergeurs ont l'obligation d'informer le public de l'illégalité de l'achat de tabac sur Internet, sous peine de sanctions pénales.

Enfin, pour lutter contre la contrefaçon et la contrebande de tabac, un système permettant d'assurer la traçabilité et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des produits du tabac, en conformité avec le droit européen, sera mis en place le 20 mai 2019.



**En 2018, la douane s'est donc préparée à mettre en œuvre ce futur système d'authentification et de traçabilité des cigarettes et du tabac à rouler.**

Chaque paquet de cigarettes portera cinq signes d'identification, similaires à ceux utilisés pour les billets de banque.

À ce dispositif de sécurité s'ajoutera la traçabilité de chaque emballage de tabac au moyen d'un identifiant unique. Concrètement, les douaniers seront connectés à une base de données assurant la traçabilité de chaque paquet de



**13,4 M€**  
pénalités  
en matière de  
tabac



**Contrebande  
de tabac**  
montant des  
amendes pour  
des saisies de

- moins de 1 kg : x 3
- 1 à 10 kg : x 2,5
- 10 à 50 kg : x 2

cigarettes et permettant d'identifier aisément la contrebande. Les douaniers contrôlant un camion vérifieront instantanément le paiement des droits et sauront si le véhicule peut repartir ou si la marchandise doit être saisie pour contrebande.

#### **Le plan andorran de lutte contre le trafic illicite de tabacs**

Une lettre d'intention visant à renforcer la coordination entre la France et la principauté d'Andorre contre la fraude transfrontalière, notamment en matière de contrebande de tabacs, a été signée par Gérald Darmanin et Antoni Martí, le Premier ministre andorran, le 16 mars 2018.

Cette signature intervient dans le contexte d'une politique française de santé publique renforcée avec, en particulier, l'augmentation de un euro du prix du paquet de cigarettes au 1<sup>er</sup> mars 2018.

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018, cet accord facilite la transmission d'informations et la réalisation de contrôles, surveillances et constatations opérationnelles.

Il donne toute sa force à la constitution de patrouilles mixtes de surveillance et de contrôle dès le 1<sup>er</sup> avril 2018.

1 - Cigarettes d'un poids maximal de 3 grammes par pièce



## Dunkerque : 21 tonnes de tabac à narguilé de contrebande

Dans le cadre d'une enquête conduite par la DNRED sur les flux illicites de tabac à narguilé vers la France, la douane a saisi 21 tonnes de contrebande lors d'un contrôle de conteneur en provenance de Dakar.

Le 12 décembre, les agents des douanes ont intercepté un conteneur censé être un chargement de meubles artisanaux en bois en provenance de Dakar.

La visite du conteneur a rapidement permis de constater la présence de nombreux cartons renfermant des paquets de tabac à narguilé. À l'issue des opérations de contrôle, les agents ont dénombré 20,98 tonnes de tabac à narguilé de contrebande représentant une valeur estimée à plus de 3,1 millions d'euros sur le marché illicite.

Cette affaire illustre la pleine mobilisation de la douane dans la lutte contre la contrebande de tabacs et dans le démantèlement des organisations criminelles qui en font le trafic.

### FRONTIÈRE ANDORRANE

**1788**  
constatations

(+ 32,5 %)

soit

**10,6 t**  
de tabac  
saisies

(+ 17,8 %)

**75,5 t**  
de tabac  
à narguilé  
saisies

En 2018, la douane française a effectué à la frontière andorrane 1 788 saisies représentant 10,6 tonnes de tabac de contrebande.

### Trafic via Internet : La DNRED<sup>2</sup> et le démantèlement d'un réseau de vente de tabac via Facebook

Après plusieurs mois d'enquête, les douaniers ont intercepté, dans la nuit du mardi 2 au mercredi 3 octobre, un véhicule de retour de la Principauté d'Andorre. Deux individus, dont le principal commanditaire, ont été interpellés et 960 kilos de tabac à narguilé ont été saisis ainsi que 2 700 euros en espèces.

Suite à l'ouverture d'une information judiciaire au tribunal de grande instance de Nantes, la douane judiciaire a été chargée de l'enquête. Quatre personnes suspectées d'être les commanditaires du trafic ont été mises en examen et placées sous contrôle judiciaire.

### Zoom sur le tabac à narguilé

Dans le cadre de la priorité donnée à la lutte contre le commerce illicite des produits du tabac, la douane a développé une action spécifique visant le tabac à narguilé.

Cette action se déploie sur le plan européen avec nos partenaires au sein d'une opération

EUROPOL<sup>3</sup> pilotée par la douane française. En raison de la contrebande dont il fait l'objet, le tabac à narguilé représente un risque important d'évasion fiscale au titre des accises et de la TVA.

Cette contrebande concourt également à minorer le chiffre d'affaires des bars à chicha dans lesquels il est commercialisé et qui exercent une concurrence déloyale vis-à-vis des débitants de tabac.

Le 13 septembre, les douaniers d'Avignon ont intercepté un véhicule en provenance du Portugal transportant 600 kg de tabac à narguilé.

Le même jour, dans le cadre du contrôle programmé d'un bar à chicha des quartiers nord de Marseille, douaniers et policiers ont saisi 146 kg de tabac à narguilé.

Par ailleurs, Cyberdouane a encore renforcé ses investigations pour proposer des dossiers opérationnels. Cette action s'est notamment traduite par la saisie de 1,2 tonne de tabac à chicha à Marseille en mars et de près d'1 tonne à Nantes en octobre.

Au total, 75,5 tonnes de tabac à narguilé ont été saisies par la douane en 2018.

3- European Police Office - agence européenne de police criminelle facilitant l'échange de renseignements entre polices nationales en matière de stupéfiants, de terrorisme, de criminalité internationale et de pédophilie au sein de l'Union européenne

2- Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières



### **SIGNATURE D'UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ACCORD POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU RÉSEAU DES BURALISTES DE 2018 À 2021**

Le 2 février 2018, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, et le président de la Confédération des buralistes, Philippe Coy, ont signé un protocole d'accord sur la transformation du réseau des buralistes pour la période 2018-2021.

Cet accord illustre la politique de santé publique voulue par le Gouvernement, qui se traduit notamment par une augmentation progressive des prix du tabac en vue de porter le prix du paquet de cigarettes à 10 euros fin 2020.



Il renforce le soutien à l'activité des buralistes les plus fragiles, notamment en zone rurale, et crée un filet de sécurité économique pour les buralistes dont le chiffre d'affaires diminuerait de plus de 15 %.

L'objectif prioritaire de ce nouveau protocole est d'accompagner les buralistes dans la transformation profonde de leur métier, pour faire évoluer leur modèle de débitant de tabac vers celui de nouveau commerçant de proximité.

La création d'un fond temporaire de transformation doté de 20 millions d'euros par an doit permettre la mutation de la profession vers une moindre dépendance à l'activité de vente de tabac.

# PROTÉGER

## LES CITOYENS ET LE TERRITOIRE DES TRAFICS



**L**es pratiques évolutives des organisations criminelles impliquent une adaptation permanente de la douane pour combattre la contrebande et lutter au quotidien contre les trafics de stupéfiants, de tabacs, de contrefaçons et les flux financiers illicites.



### STUPÉFIANTS

**97,4 t**  
saisies  
sur le territoire  
national

ET EN HAUTE MER  
(+ 47,4 %)  
DONT :

- **12,2 t de cocaïne**  
(+ 32,6 %)
- **63,9 t de cannabis**  
(+ 38,6 %)

### COMBATTRE L'ÉVOLUTION PERMANENTE DES GRANDS COURANTS DE FRAUDE

La douane continue à se mobiliser afin de combattre des fraudes évolutives et des organisations criminelles toujours plus innovantes.

Elle a ainsi mené une vaste opération de démantèlement d'une des plus importantes plateformes illégales actives sur le *darkweb* francophone, connue sous le nom de « *black hand* » ou la « main noire ». Cette plateforme illégale proposait à la vente de nombreux produits et services illicites (stupéfiants, armes, faux papiers, données bancaires volées, etc.). D'autres saisies marquantes telles que celle d'une arme fabriquée à partir d'une imprimante 3D ont été réalisées par le service Cyberdouane sur Internet.

### Lutter contre les trafics de stupéfiants

L'accroissement significatif de la production de cocaïne en Colombie depuis 2016 s'est traduit par une augmentation des flux à destination de l'Europe. Les saisies de cocaïne arrivant par

conteneurs sont en forte augmentation ces deux dernières années.

L'année 2018 a été marquée par la recrudescence du trafic de cocaïne transportée par des voyageurs depuis le Suriname, via la Guyane, à destination de la métropole et de l'Union européenne. Le nombre de passeurs interpellés a ainsi augmenté de 55 % en 3 ans.

Le recours massif à ce type d'approvisionnement par les organisations criminelles impose une stratégie d'interception adaptée et offensive, organisée à trois niveaux : dès l'entrée en Guyane, dans les aéroports concernés et jusque dans les villes de destination.

Par ailleurs, le développement des fraudes portant sur les molécules pharmaceutiques détournées comme stupéfiants induit désormais une veille accrue sur certaines d'entre elles, telles que le fentanyl<sup>4</sup> et ses dérivés. La douane a ainsi mis en place un réseau interministériel d'alerte, de veille et de coordination pour lutter contre ce phénomène.

### Agir en permanence contre la vente de contrefaçons.

La contrefaçon constitue un phénomène en augmentation constante qui profite très nettement de l'explosion du e-commerce. Elle représenterait, selon l'OCDE, jusqu'à 2,5 %



La douane combat le trafic de cocaïne

<sup>4</sup> Analgésique opioïde, 100 fois plus puissant que la morphine



des importations dans le monde. Elle n'épargne aucun secteur de l'activité économique : alimentation, pièces détachées automobiles, cosmétiques, médicaments, électronique etc. Afin de lutter contre cette fraude qui porte un lourd préjudice au commerce légal, la douane s'investit depuis plusieurs années dans la lutte contre la vente de contrefaçons *via* le e-commerce.

### Saisie de plus de 61 000 articles de contrefaçon

Le 5 juillet 2018, en région parisienne, une opération conjointe douane, police et direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France a permis la saisie de 61 534 articles contrefaisants (30 marques différentes étaient représentées, notamment des montres de luxe, sacs à main et 40 000 étiquettes de la marque Lacoste)

### Contrer les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent

La douane est un acteur historique de la lutte contre les flux financiers illicites. Elle agit pour identifier les délinquants financiers et pour rechercher, intercepter et saisir les sommes d'argent frauduleuses.

Le manquement à l'obligation déclarative de



**11 256**  
constatations  
de contrefaçons  
en 2018



**49,2 M€**  
d'avoires  
criminels

saisis ou identifiés par  
le service national de  
douane judiciaire

capitaux et le blanchiment douanier constituent la première étape de l'identification des schémas de blanchiment d'argent mis en place par les « collecteurs de fonds ».

Dans ce contexte, la douane coopère avec les forces de l'ordre françaises et les pays membres de l'UE. Au sein d'EUROPOL, la douane française pilote ainsi avec l'OCRGDF<sup>5</sup> le plan d'action opérationnel dédié à la lutte contre le financement d'activités criminelles, le blanchiment d'argent et au recouvrement des avoires criminels.

### Protéger les frontières extérieures de l'Europe : les actions douanières menées dans le cadre des missions de l'agence Frontex

Dans son discours de la Sorbonne de septembre 2017, le Président de la République a annoncé le soutien de la France à la création d'un corps de garde-frontières européens et le renforcement des prérogatives de ces garde-frontières et garde-côtes déployés par l'Agence européenne Frontex.

Dans le cadre des opérations coordonnées par Frontex, la douane a déployé, entre les mois de mai et décembre 2018, plusieurs moyens aéromaritimes, dont un avion Beechcraft, à Kalamata (Grèce), une équipe terrestre à Chios (Grèce), la vedette garde-côtes de Nice à Trapani (Italie) et le patrouilleur garde-côtes des douanes « Jean-François Deniau ».

Ce dernier a effectué à Chios, en Grèce, des patrouilles quotidiennes à proximité de la frontière maritime avec la Turquie. Sept opérations de sauvetage en mer de migrants en provenance de Turquie ont été effectuées et ont permis de porter assistance à 283 personnes.

### RENOUVELER LES MÉTHODES ET LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

#### La mise en service de nouveaux moyens aéromaritimes

2018 a été l'année de l'entrée en service opérationnel des nouvelles vedettes garde-côtes de Nice, Bastia, Sète et Cherbourg, ainsi que de la vedette de surveillance rapprochée de Basse-Terre et, aux Antilles, d'un avion

<sup>5</sup> Office Central pour la Répression de la Grande Délinquance Financière

Beechcraft SURMAR<sup>6</sup>. Le pré-déploiement de cet avion a permis aux personnels de la garde-côtes Antilles-Guyane de se familiariser avec le système d'information et de communication interconnecté SIAM. Ce dernier facilite la synthèse rapide d'informations sur les navires et la conduite des opérations, grâce à l'intégration d'une messagerie instantanée.

**Un nouvel outil : le datamining**

Depuis 2016, la douane améliore l'exploitation de la masse de données dématérialisées qu'elle recueille afin de lutter plus efficacement contre tous les types de fraude.

Un nouveau service national a été créé : le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC). Il centralise les analyses de risques et développe de nouvelles techniques pour identifier parmi des millions de déclarations, celles qui présentent des anomalies de nature à dissimuler une éventuelle fraude déclarative.

Il utilise le **datamining**, ensemble de techniques statistiques et économétriques appliquées à de grands volumes de données, permettant de mettre en évidence de nouveaux schémas de fraude ou de détecter des signaux faibles.

Si de nombreux domaines de lutte contre la fraude sont explorés au moyen du **datamining**, des résultats remarquables ont par exemple été obtenus dans le secteur du dédouanement en matière de minoration de la valeur des marchandises déclarées, valeur qui constitue l'assiette des perceptions douanières.

Un modèle spécifique de détection a été testé en 2018 auprès de 20 directions régionales. La pertinence des cibles a d'ores et déjà permis de notifier près d'un million d'euros de droits et taxes éludés, sans compter les enquêtes en cours.

Un niveau élevé de pertinence des cibles (près de 50 %) a été atteint grâce à la mise en place d'un processus de travail qui combine la puissance des outils de datascience avec une exploitation des résultats par des experts douaniers pour identifier les fraudes à forts enjeux.

6- Surveillance maritime - avion à long rayon d'action : 6 heures de mission pour 77 à 246 noeuds, armé par 3 ou 4 personnes. Cet avion remplacera les actuels bimoteurs F406. Il dispose de capacités de détection étendues et présente des performances aéronautiques supérieures avec un rayon d'action de l'ordre de 1000 nautiques.



**1 150**  
**dossiers**  
**d'assistance**  
**mutuelle**  
**avec**  
**l'Espagne**  
en 2018  
(1101 en 2017)



**Actions de coopération internationale**

Avec un réseau de 18 attachés douaniers couvrant 86 pays, la douane française est un acteur reconnu à l'international en matière de lutte contre les trafics.

En 2018, ont eu lieu 6 945 échanges opérationnels avec nos partenaires étrangers (assistance administrative mutuelle, commissions rogatoires internationales, demandes de notoriété, etc.). Les attachés douaniers ont également mis en place avec la DNRED 70 livraisons internationales contrôlées de produits prohibés (majoritairement des stupéfiants), afin de démanteler les réseaux criminels.

Par ailleurs, la douane a contribué en 2018 à la réalisation de nombreuses opérations internationales anti-fraude sur le territoire français et à l'étranger.

Par exemple, contre le trafic de faux médicaments, l'opération PANGEA XI pilotée par la DNRED et soutenue par INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes ou encore les opérations HAZELDONK (« étoile »), menées avec la Belgique et les Pays-Bas en matière de lutte contre les trafics de produits stupéfiants sur le vecteur ferroviaire.

Enfin, AILES AFRICAINES V, sur le vecteur de l'aviation légère, est une opération interministérielle pilotée par l'attaché douanier régional de Dakar qui a permis 28 saisies de produits stupéfiants, dont 472 kg de khat, 27 kg de cocaïne, 28 kg d'héroïne et 30 kg d'éphédrine.

Financée par la MILDECA, elle a bénéficié de la participation de 16 pays d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest aux côtés de la France.

**OPÉRATION « PASCAL ATLANTIQUE »**

Dans le cadre de cette opération conjointe les douanes espagnoles et françaises ont patrouillé au large des côtes espagnoles et françaises pour contrôler des navires suspects en matière de criminalité organisée, et notamment de trafic de stupéfiants.

Plus de 19 tonnes de cannabis et 11 tonnes de cocaïne ont été saisies cette année dans le cadre d'opérations communes franco-espagnoles.

# 02

## AGIR

au service  
de la compétitivité  
des entreprises

# RÉUSSIR

## LE BREXIT ET APPROFONDIR LA RELATION DE CONFIANCE AVEC LES ENTREPRISES

**L**a douane participe à la protection du territoire et des consommateurs par ses contrôles et concourt ainsi au respect d'un commerce loyal par ses actions de conseil aux entreprises. Elle veille en permanence à maintenir cet équilibre, renforcé en 2018 par la mise en œuvre de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) qui accorde de nouveaux droits aux entreprises. Forte de cette stratégie, la douane s'organise dans la perspective d'un enjeu majeur, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

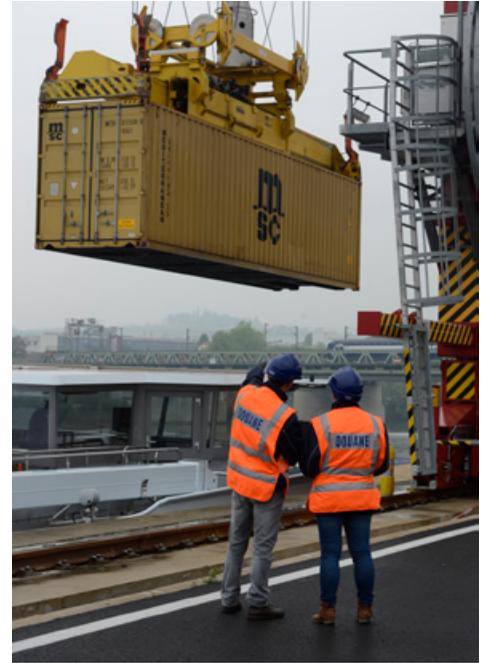
### SE PRÉPARER AU BREXIT

#### La douane s'organise pour préserver la fluidité des échanges commerciaux entre la France et le Royaume-Uni

Le 23 juin 2016, une majorité de Britanniques a voté pour la sortie du Royaume-Uni de l'UE ; c'est le Brexit.

Ce vote implique le retour d'une frontière tierce et des formalités liées à son franchissement.

Environ 30 000 entreprises expédient chaque année des marchandises de France vers le Royaume-Uni et 70 000 opérateurs britanniques exportent en France. Les conséquences d'un rétablissement des frontières physiques entre les deux pays, et donc des formalités douanières, sont très fortes en matière d'activité économique. En 2018, les 40 pôles d'action économique et



**32,7 Mds€**  
d'exportations  
vers le  
Royaume-Uni  
en 2018

**20,7 Mds€**  
d'importations  
en provenance  
du Royaume-Uni  
en 2018

cellules conseil aux entreprises de la douane, qui accompagnent chaque année en région plus de 2 000 entreprises dans le cadre d'entretiens personnalisés, ont accentué leur action en organisant de nombreuses réunions dédiées au Brexit.

L'objectif était d'alerter les entreprises sur l'impact du Brexit et les conseiller sur les actions à entreprendre pour s'y préparer.

« **Préparez-vous, sans attendre, au Brexit !** », tel a été le message délivré en 2018 par la douane.

En octobre 2018, la **campagne « Brexit : dédouaner, c'est pas sorcier »** a été lancée afin d'expliquer les formalités douanières à l'import et à l'export aux PME, PMI et TPE, qui, travaillant jusqu'à présent exclusivement au sein de l'UE, ne déposaient pas de déclarations en douane.

Les événements organisés par la douane ont associé d'autres administrations, telles que les services préfectoraux, la direction générale des entreprises, la direction générale du Trésor, la direction générale de l'alimentation, ainsi que nos partenaires à l'international (Business France, les chambres de commerce et d'industrie et les fédérations professionnelles), afin de sensibiliser un public très varié.

## COMMENT S'INFORMER SUR LE BREXIT ?

- les sites ministériels : [brexit.gouv.fr](http://brexit.gouv.fr)
- le site internet [douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr) actualisé régulièrement (FAQ)
- la boîte fonctionnelle dédiée : [brexit@douane.finances.gouv.fr](mailto:brexit@douane.finances.gouv.fr)
- Infos Douane Service (IDS) au service des particuliers et des entreprises : 0 811 20 44 44
- les cafés économiques et *social room*
- le Douane Magazine n°12 de janvier 2019 consacré au BREXIT

**La douane s'est organisée pour anticiper cette nouvelle frontière tierce en concertation avec les gestionnaires de l'ensemble des infrastructures concernées par le Brexit.**

Pour réussir le Brexit, la douane a travaillé en mode projet autour d'un comité de pilotage réunissant des agents des services déconcentrés et de la direction générale. Elle a mis au point une solution technologique basée sur l'anticipation des formalités douanières, pour aboutir à une automatisation du processus de traversée du *Channel* et répondre au défi du traitement douanier des plus de 4 millions de camions traversant chaque année : **la frontière intelligente ou « smart border ».**

Ce dispositif repose sur un rapprochement automatisé entre l'immatriculation du camion et la déclaration en douane couvrant le transport. Il permettra de cibler uniquement les marchandises qui ont vocation à être contrôlées, afin de garantir une fluidité satisfaisante du trafic.



# 38

## réunions

DOUANE-ENTREPRISES  
« BREXIT » ENTRE OCTOBRE  
ET DÉCEMBRE 2018

# 700

## recrutements

### « Brexit »

ENTRE 2018 ET 2020

Cette solution a été développée en concertation étroite avec le gestionnaire du tunnel sous la Manche et les compagnies de ferry pour répondre à la spécificité du lien transmanche dans les Hauts-de-France : durée de traversée très courte, fréquence très élevée des rotations, volumétrie du trafic poids lourds.

Les spécifications techniques ont été diffusées à l'ensemble des opérateurs et publiées sur le site Internet de la douane française, afin de leur permettre de développer des applications totalement interfaçables.

Outre la concertation avec les gestionnaires de liens transmanche, un travail important a été réalisé avec les opérateurs ferroviaires (liaisons Eurostar) et les gestionnaires d'aéroport.

### Des moyens humains à la hauteur des enjeux

Afin de gérer au mieux les effets du Brexit, la douane a été autorisée à recruter **700 agents supplémentaires sur la période 2018-2020.**

Un plan de formation volontariste a été mis au point dès le printemps 2018 afin d'organiser, sous forte contrainte de temps, la formation des 700 nouvelles recrues et les compléments de formation pour les agents en poste dont les missions évoluent parfois significativement.

**Les agents affectés dans les bureaux de douane** procéderont à des formalités déclaratives (dédouanement, formalités de transit), là où auparavant le dédouanement n'existait plus, et prendront en charge une activité en forte progression.



« Nous sommes au cœur du nœud de communication le plus intense avec la Grande-Bretagne. Il est donc essentiel que les conséquences de cette nouvelle donne soient maîtrisées pour maintenir la qualité des échanges avec l'UE.

Il en va également de la survie du modèle économique des opérateurs locaux du trafic transmanche. A Calais, plus de 5 000 poids lourds débarquent quotidiennement des 50 rotations de ferries. C'est pourquoi depuis un an, nous multiplions les contacts afin de préparer en toute concertation cette échéance et éviter l'engorgement tant redouté. »

**ÉRIC MEUNIER**  
DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE



« Le Brexit représente un défi majeur pour la douane britannique.

Il s'agit, d'une part, de mettre en capacité de travailler ensemble le service chargé de la perception des impôts, des droits et taxes et de la réglementation douanière (HMRC<sup>1</sup>) et le service, dépendant du ministère de l'intérieur, chargé des contrôles en frontière (UKBF<sup>2</sup>). Et d'autre part, de réécrire tout le cadre réglementaire douanier et d'adapter les infrastructures. Dans ce contexte, le rôle de l'attaché douanier est d'assurer une liaison continue avec les services douaniers français, de conseiller l'ambassadeur de France au Royaume-Uni mais aussi d'aider les opérateurs économiques dans leurs travaux de préparation. Enfin, au-delà du Brexit, il est vital de préserver et

même de développer notre relation bilatérale de coopération. »

**HERVÉ MATHEVET,**  
ATTACHÉ DOUANIER À LONDRES

1- Her Majesty's Revenue and Customs

2- UK Border Force - Service dépendant du ministère de l'intérieur, chargé des contrôles en frontière

### Les unités chargées de la surveillance du territoire et de la lutte contre la fraude

prendront en charge l'activité aux points de passage frontaliers (PPF) aériens et maritimes empruntés par les voyageurs britanniques. Elle augmentera très sensiblement, du fait conjugué :

- du renforcement des contrôles migratoires ;
- du rétablissement des formalités douanières pour les voyageurs à destination ou en provenance du Royaume-Uni et de l'élargissement du bénéfice de la détaxe aux voyageurs britanniques aux points de sortie de France vers le Royaume-Uni.



### Le Brexit emporte également d'importantes conséquences immobilières

La création de nouveaux bureaux de douane et le renforcement des effectifs sur l'arc Hauts-de-France/Normandie a nécessité de nombreux réaménagements immobiliers, ainsi que l'installation de services douaniers dans des locaux mis à disposition (ports, aéroports, Tunnel-sous-la-Manche). Dans ce cadre, deux bureaux ouverts H24 seront créés à Calais et Dunkerque, afin de prendre en charge le trafic du tunnel et des lignes ferries du Calaisis.

## LOI ESSOC

# 14

## indicateurs

CRÉÉS POUR MESURER  
L'EFFECTIVITÉ DE LA LOI

# 160

## cadres

DÉCONCENTRÉS  
FORMÉS AU DROIT À  
L'ERREUR DEPUIS 2018

### CERTIFICAT D'INFORMATION

**Cette mesure permet à tout opérateur, préalablement à l'exercice de l'activité de représentant en douane enregistré (RDE), d'obtenir un certificat d'information sur l'ensemble des règles applicables à cette activité.**

**Si les informations fournies sont erronées ou incomplètes, et génèrent un préjudice à l'opérateur, la responsabilité de l'administration est engagée.**

### AVEC LA LOI ESSOC, LA DOUANE GARANTIT AUX ENTREPRISES L'APPLICATION DE NOUVEAUX DROITS

La loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) du 10 août 2018 ancre et approfondit la relation de confiance entre la douane et les opérateurs économiques de bonne foi. Elle appelle une approche renouvelée des pratiques de contrôle de l'administration. Afin d'assurer une information rapide des opérateurs, la douane a participé à de nombreux événements de présentation du nouveau dispositif et a également communiqué sur les réseaux sociaux.

Cette loi vise à renforcer la sécurité juridique des acteurs économiques et décline la relation de confiance douane-opérateurs selon trois grands principes.

**Le droit à l'erreur**, mesure emblématique de la loi, bénéficie au redevable de bonne foi qui commet pour la première fois une erreur dans sa déclaration en douane et qui régularise sa situation. La loi rend les sanctions inapplicables et permet la réduction des intérêts de retard. Cette mesure privilégie la médiation, tout en favorisant le recouvrement des droits.

**Le droit au contrôle** est élargi à tous les domaines d'activité de la douane. C'est un outil au service de l'utilisateur qui peut s'appuyer sur les prises de position de l'administration à son encontre, par le biais du rescrit et du rescrit contrôle. Le contrôle devient un outil de conseil et de dialogue avec l'utilisateur, et plus uniquement un outil de vérification du bon respect des normes.

## EXPÉRIMENTATION DE LA LIMITATION DE LA DURÉE DES CONTRÔLES

La loi ESSOC prévoit une expérimentation, pendant quatre ans, de la limitation de la durée globale des contrôles sur les petites et moyennes entreprises dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

La durée cumulée des contrôles opérés ne pourra excéder 9 mois sur une période de trois ans.

**Le rescrit contrôle** est une extension de la garantie fiscale accordée aux redevables. La prise de position du service sur l'ensemble des points examinés dans le cadre d'un contrôle d'initiative est opposable à l'administration et vaut rescrit.

## LA DOUANE SOUTIEN LA COMPÉTITIVITÉ À L'INTERNATIONAL DES ENTREPRISES

Confortée par la mise en œuvre de la loi ESSOC, la démarche de partenariat de la douane vis-à-vis des entreprises permet de mieux comprendre le rôle stratégique de la fonction « douane » en leur sein et de l'intégrer pleinement à leur stratégie de développement à l'international.

La douane assure la fluidité des flux licites et soutient la compétitivité des entreprises du commerce légal en leur proposant une relation de confiance.

Fondée sur la délivrance de certifications, de statuts, d'autorisations, ainsi que sur un accompagnement gratuit et personnalisé au plus près de leurs besoins, ce partenariat assure aux acteurs économiques un dédouanement plus rapide et à moindre coût.

En 2018, la douane s'est classée au niveau européen en deuxième position en ce qui concerne le nombre de statuts d'opérateur économique agréé (OEA) délivrés et valides, derrière l'Allemagne : 1 673.

**La procédure de dédouanement centralisé national (DCN)**, préfiguration du futur dédouanement centralisé communautaire (DCC), qui permet aux entreprises de bénéficier d'un interlocuteur unique douanier en dissociant les flux déclaratifs des flux physiques de

# 212

## réunions

DOUANE-ENTREPRISES  
EN 2018

# 1 673

## statuts OEA

VALIDES EN 2018

### 2<sup>ème</sup>

POSITION DERRIÈRE  
L'ALLEMAGNE

# 676

## procédures DCN

SOIT 29,2 % DES FLUX DE  
DÉDOUANEMENT  
EN 2018

marchandises, constitue une simplification majeure depuis 2016.

Cette procédure concerne désormais plus d'un quart des flux de dédouanement. Elle séduit autant les professionnels du dédouanement que les importateurs et exportateurs qui y voient le moyen de disposer d'un dédouanement en phase avec leur organisation logistique.

Sur sa lancée, la douane française travaille avec ses partenaires européens à une version totalement informatisée du dédouanement centralisé communautaire (DCC). Elle souhaite permettre à ses opérateurs d'être parmi les premiers à utiliser le DCC dans sa version dématérialisée, dès 2021, et ainsi ancrer solidement leurs opérations de dédouanement en France.

## LA DOUANE FINALISE LA DÉMATÉRIALISATION DE SON OFFRE DE SERVICE AUX ENTREPRISES

**L'extension de l'utilisation de moyens de paiement dématérialisés à l'ensemble des redevables est en cours.**

La douane poursuit le raccordement des téléprocédures d'assiette aux services en ligne de télépaiement par carte bancaire et par prélèvement (télévirement).

Le télévirement deviendra obligatoire en 2019, dès le premier euro, pour l'ensemble des paiements effectués par les professionnels et la possibilité de payer par carte bancaire sera



## L'ACCORD EUROPE/CANADA

La douane a joué un rôle majeur dans la promotion de l'accord de partenariat économique signé avec le Canada, tout au long de l'année 2018. Elle a fait le choix d'un accompagnement personnalisé des entreprises pour qu'elles s'approprient les règles d'origine afin de sécuriser et pérenniser leurs opérations d'exportations vers le Canada.

Le nombre d'opérateurs exportant vers le Canada a progressé de plus de 6 % et les exportations françaises ont augmenté de près de 10 % pour atteindre 3,3 milliards d'euros.



ouverte aux particuliers pour le paiement de leurs créances douanières.

**En 2018, les nouvelles liaisons du guichet unique national du dédouanement (GUN) ont permis d'élargir le périmètre de la dématérialisation du contrôle des documents d'ordre public, produits au moment du dédouanement. C'est notamment le cas des licences d'exportation de biens à double usage (SBDU).**

**En 2018, la douane a par ailleurs continué à dématérialiser de nouvelles fonctionnalités via le téléservice en ligne SOPRANO (gestion de la délivrance des autorisations douanières) .**

Ainsi, les opérateurs économiques peuvent désormais solliciter depuis le portail prodouane un numéro EORI (Economic Operator Registration

and Identification), identifiant communautaire unique obligatoire pour les formalités douanières dans l'UE.

La dématérialisation des autorisations liées au dédouanement continue (régimes particuliers, transit, valeur en douane, etc.).

Les demandes d'autorisation préalable de produits stratégiques (matériel de guerre, armes) s'effectuent désormais en ligne.

Enfin, l'objectif d'une dématérialisation à 100% des déclarations en douane a franchi une étape avec le **déploiement de l'application DELTA X EXPORT** début 2018 pour les déclarations d'exportation concernant le fret express et postal. Développée en concertation avec les entreprises, dont FEDEX en tant que pilote, DELTA X intègre progressivement tous les grands opérateurs du secteur.

**99,1%**  
**recettes perçues**  
EN DÉMATÉRIALISÉ  
SOIT 83 MDS€  
EN 2018

**68 309**  
**demandes EORI**  
DÉLIVRÉES VIA SOPRANO  
EN 2018

**600**  
**demandes d'autorisation**  
RELATIVES À L'EXPORTATION  
OU À L'IMPORTATION D'ARMES  
DÉPOSÉES VIA SOPRANO  
EN 2018

**1,5 M**  
**de déclarations**  
DÉPOSÉES DANS DELTA-X  
EXPORT EN 2018



« Dans le passé nous avons mis en place un régime de perfectionnement passif pour effectuer des retours produits vers nos usines. Depuis quelques années, tous nos nouveaux produits obtiennent des renseignements tarifaires contraignants avant leur commercialisation.

Le PAE de Saint-Germain-en-Laye nous a grandement aidé dans ces deux démarches administratives, ainsi que dans la mise en place d'un dédouanement centralisé. Il nous a par ailleurs aidé à appréhender les exigences liées au « Made in France » et à obtenir une plus grande flexibilité de trésorerie. Ce suivi personnalisé nous a apporté beaucoup de connaissances sur la réglementation douanière et l'obtention de gains de compétitivité. »

**ELLEN GRIFFITH**  
RESPONSABLE DE LA CONFORMITÉ DES IMPORTS ET DES EXPORTS DE LA SOCIÉTÉ WITHINGS

## 03

**CONDUIRE**

les transformations  
de l'action publique



# MODERNISER

## NOS STRUCTURES, NOS OUTILS ET NOS PRATIQUES

# D

éclinant le plan ministériel de transformation, la douane a poursuivi en 2018 la modernisation de ses structures et de ses méthodes de travail.

### CONDUIRE LE CHANGEMENT POUR ACCOMPAGNER LES MÉTIERS

En 2018, l'organisation de la direction générale des douanes a évolué. L'objectif est de mieux se préparer à la transformation de l'action publique et à l'impact du numérique sur l'ensemble des métiers douaniers. Il s'agit aussi d'améliorer la relation avec l'ensemble de ses services et d'apporter un meilleur appui aux services territoriaux, avec une attention toute particulière portée aux outre-mer.

Une sous-direction du réseau a été créée afin de privilégier le pilotage de l'action du réseau des services en région. Elle a notamment pour mission d'assurer la priorisation et la mise en cohérence des orientations stratégiques lors de leur déclinaison dans le réseau.

L'expérience des années passées confirme le bien-fondé de la priorité managériale donnée au travail transversal. L'objectif est de travailler de manière décloisonnée sur des thématiques, des données ou des flux liant les acteurs, et pas seulement sur les structures.

Cette démarche ouverte permet également de mieux répondre aux besoins des entreprises, en simplifiant leurs relations avec la douane.

### LA CHARTE DES VALEURS



- DISCRÉTION
- EXEMPLARITÉ
- PROFESSIONALISME
- NEUTRALITÉ
- PROBITÉ
- SOLIDARITÉ

La douane développe de longue date une culture de la conduite du changement, avec un accompagnement des agents, des services et des territoires.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la réorganisation de la sous-direction des ressources humaines et des relations sociales de la direction générale, avec un accent mis sur :

- le recrutement et les parcours professionnels pour consolider les processus d'accompagnement individualisé et construire et animer un réseau de référents managériaux aux niveaux central et interrégional ;
- la qualité de vie au travail, avec l'objectif de favoriser le développement d'un environnement propice à l'épanouissement professionnel et personnel des agents prenant en compte l'écoute, la santé, la sécurité et l'ergonomie des postes de travail

### ADAPTER LES PRATIQUES INTERNES ET ORGANISER LES MOYENS

Dans un contexte marqué par une dématérialisation croissante des flux déclaratifs, l'augmentation des échanges commerciaux et l'émergence de nouvelles formes de fraude, *via* le e-commerce par exemple, la montée en puissance du service d'analyse de risque et de ciblage (SARC), aux méthodes innovantes, répond à un double objectif de transformation :

- regrouper les expertises « métier » auparavant dispersées dans les services, afin de gagner en transversalité et améliorer l'efficacité de la chaîne de contrôle ;

#### LA CHARTE DES VALEURS

Une charte des valeurs visant à promouvoir une identité collective au sein de l'administration des douanes a également été adoptée.

Sa rédaction s'inscrit dans le cadre du plan national de déontologie (PND) et vise à réaffirmer le socle commun de valeurs fondamentales inhérent à l'exercice des missions douanières. Elle intègre les grands principes énoncés dans la loi du 20 avril 2016 sur la déontologie et les droits et obligations des fonctionnaires.

Cette charte des valeurs est le fruit d'un travail collaboratif, qui a eu lieu en concertation avec les agents des douanes.



« Le chantier « Ambition DG » a identifié des axes de transformation et a permis de définir une nouvelle organisation de la direction générale pour apporter davantage de fluidité dans les échanges entre les services.

L'objectif fut triple :

- l'identification de périmètres d'action plus homogènes pour les sous-directions qui piloteront désormais en direct les opérateurs (services spécialisés, services à compétence nationale) relevant de leur sphère de compétence ;
- professionnaliser les services supports ;
- créer une sous-direction chargée de piloter le réseau des services déconcentrés. La douane était en effet la seule administration de Bercy ne disposant pas d'entité dédiée à ce pilotage.

Cette sous-direction du réseau incarnera la transversalité et la coordination, essentielles au portage des projets, à l'animation des services et à la nécessité de mieux travailler ensemble. Elle permettra de renforcer les liens entre la direction générale et les services territoriaux, de piloter l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des services, de se préparer à la transformation publique. Enfin, le réseau outre-mer bénéficie désormais d'un interlocuteur unique. »

CHRISTIAN LEBLANC,  
CHARGÉ DE LA SOUS-DIRECTION DU RÉSEAU

- exploiter, dans une optique de lutte contre la fraude, le patrimoine de données dématérialisées grâce à des outils modernes (*datamining*) et au recrutement de datascientistes.

Après deux ans d'activité, le SARC est désormais un acteur reconnu de la lutte contre la fraude. La proximité physique entre les analystes « métier » et les datascientistes aux différents stades de l'analyse de risque et du ciblage (définition du modèle, détection des cibles les plus pertinentes et analyse des résultats) a été déterminante, de même que l'étroite collaboration avec les services territoriaux.

Les premières expérimentations du *datamining* ont donné des résultats très encourageants.

Comme annoncé lors du colloque « **Lutte contre la fraude fiscale, la fin des tabous** » organisé le 13 septembre 2018 par le ministre de l'Action et des Comptes publics, le SARC expérimentera de nouvelles méthodes, ainsi que de nouveaux partenariats publics (collaboration avec la DGFIP) et privés (opérateurs du numérique).

Afin d'améliorer la participation de la douane à l'action de l'État en mer et à l'exercice des missions aéromaritimes et aéroterrestres, **la création d'une nouvelle direction, la direction nationale garde-côtes de la douane (DNGCD), a été décidée.**

Cette direction nationale sera installée au Havre à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

La gouvernance du dispositif garde-côtes douanier s'en trouve ainsi clarifiée.

La nouvelle sous-direction du réseau au sein de la direction générale se concentrera sur

**894**  
emplois

À LA DNGCD  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

**25**  
officiers fiscaux  
judiciaires

FORMÉS POUR EXERCER  
DES MISSIONS DE POLICE  
JUDICIAIRE

la stratégie. Au sein de la DNGCD, le service central assurera le soutien et le pilotage du dispositif et les trois directions garde-côtes (Antilles, Méditerranée et Nantes) assureront la conduite opérationnelle des moyens.

**En 2018, le service national de la douane judiciaire (SNDJ) a également engagé sa transformation.** La loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude ouvre la voie à la création d'un service national unique d'enquêtes judiciaires, placé sous la double tutelle du directeur général des douanes et des services fiscaux publics. Ce service regroupera des agents des douanes et des services fiscaux spécialement habilités à mener des enquêtes judiciaires en vue de lutter contre la grande délinquance douanière, financière et fiscale.





« L'objectif poursuivi par la refondation de la DNRED est de mieux sécuriser le cadre juridique d'action de ses agents, de promouvoir des modes de fonctionnement et des méthodes d'analyse pour une approche plus globale des phénomènes criminels douaniers. »

« La refondation de la DNRED, ce sont également de nouveaux modes de recrutement, des parcours de formation renouvelés et une nouvelle culture managériale.

De nouveaux processus internes de fonctionnement ont été prévus pour mieux maîtriser les circuits de transmission et de circulation du renseignement. »

« La refondation permet enfin, de renforcer la transversalité entre les services pour faire progresser la coopération opérationnelle et l'anticipation des menaces. »

**CORINNE CLÉOSTRATE**  
DIRECTRICE NATIONALE  
DU RENSEIGNEMENT ET  
DES ENQUÊTES DOUANIÈRES

### DES MOYENS NOUVEAUX ET MODERNISÉS POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

La douane a conduit en 2018 des actions majeures en matière de digitalisation, dans le cadre de son plan stratégique informatique « e-douane ».

Elle a ainsi mis en place de nouveaux processus de gestion du cycle de vie des applications. De plus, ses actions de réinternalisation des outils numériques lui permettent de lancer une dynamique pluriannuelle d'adaptation des technologies douanières aux enjeux du numérique et de la simplification.

Ces projets rendent la douane maître des décisions et des moyens en améliorant le pilotage de sa gestion de projets informatiques.

**L'ouverture d'une unité locale de douane judiciaire aux Antilles** est désormais effective.

Située à Fort-de-France en Martinique, c'est la première unité locale implantée hors de la métropole. Sa création a été saluée par l'autorité judiciaire dans une zone caractérisée par un déficit important d'enquêteurs judiciaires spécialisés en matière économique et financière.

Très attendus par les magistrats des juridictions des Antilles et de Guyane, les officiers de douane judiciaire (ODJ) ont rapidement reçus des réquisitions d'enquêtes des procureurs de la République et des juges d'instruction.

Les premiers résultats sont arrivés très vite, après la signature d'un protocole avec le parquet de Fort-de-France : une enquête de flagrance a été confiée aux ODJ après la découverte par des agents des douanes de l'aéroport de plusieurs centaines de milliers d'euros sur deux individus en provenance de métropole.

**LE PLAN MANAGÉRIAL DOUANIER**

En 2018, un plan managérial a été mis en place afin de définir une politique nouvelle à l'égard de l'ensemble de l'encadrement douanier.  
L'une des priorités est d'identifier les talents, et de structurer les parcours professionnels.  
L'objectif est de favoriser une culture de l'innovation et une capacité à répondre aux enjeux d'un service public en profonde mutation, visant l'agilité, la créativité, l'autonomie et la diversité.

### LES EFFECTIFS DE LA DOUANE



- **51,2 %** agents de la branche administration générale / opérations commerciales
- **48,8 %** agents de la branche surveillance
- **38 %** taux de féminisation

#### AGENTS SPÉCIALISTES

au 31/12/2018

- **523** marins
- **113** personnels aériens
- **253** motocyclistes
- **280** maîtres de chien
- **773** enquêteurs et agents de renseignement
- **242** officiers de douane judiciaire
- **459** informaticiens



# 04

Annexes

## L'ESSENTIEL DE LA DOUANE

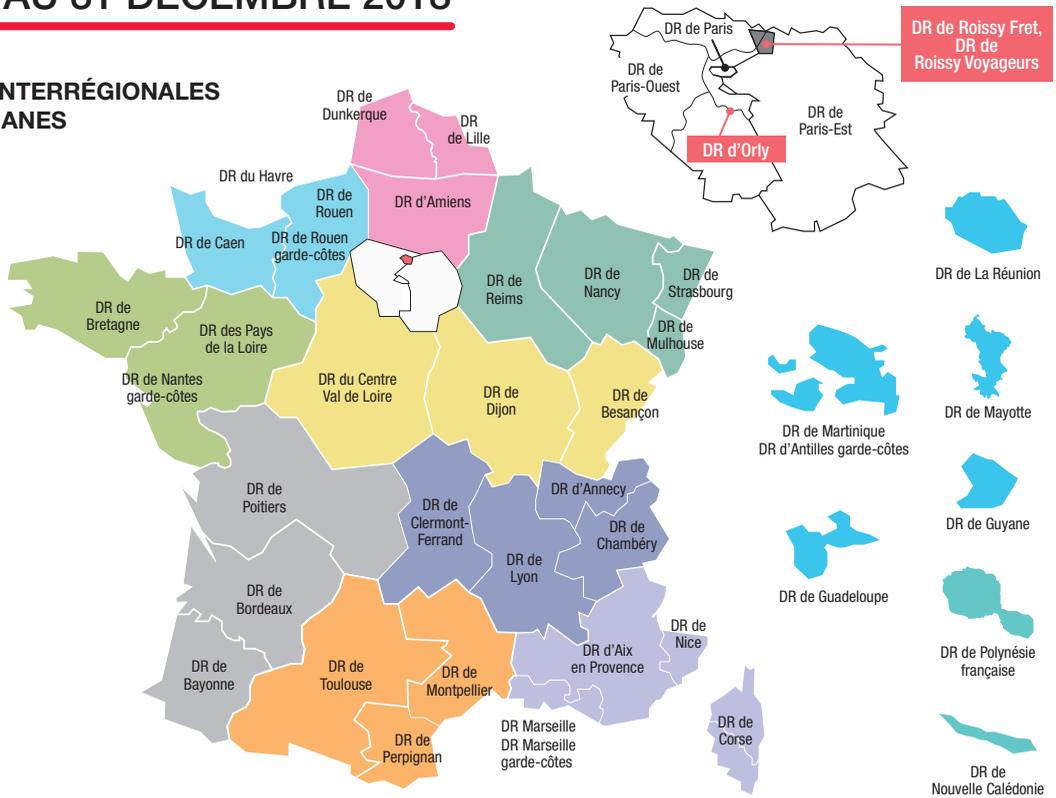
# ORGANISATION TERRITORIALE DE LA DGDDI MÉTROPOLE ET OUTRE-MER AU 31 DÉCEMBRE 2018

## CARTE DES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES ET RÉGIONALES DES DOUANES

DR : DIRECTIONS RÉGIONALES  
DI : DIRECTIONS INTERRÉGIONALES

- DI des HAUTS-de-FRANCE
- DI du GRAND EST
- DI de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ-CENTRE-VAL de LOIRE
- DI d'Auvergne-Rhône-Alpes
- DI de PROVENCE-ALPES-CÔTES d'AZUR-CORSE
- DI d'OCCITANIE
- DI de NOUVELLE-AQUITAINE
- DI de BRETAGNE-PAYS de la LOIRE
- DI de NORMANDIE
- DI de PARIS-AÉROPORTS
- DI d'ILE-de-FRANCE
- DI d'ANTILLES-GUYANE

SERVICES DES DOUANES DE  
St Pierre-et-Miquelon  
Wallis-et-Futuna



## MOYENS D'ACTION

### BUDGÉTAIRES

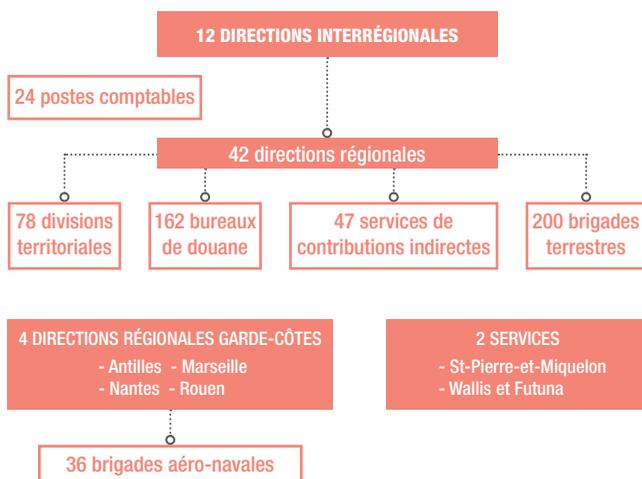
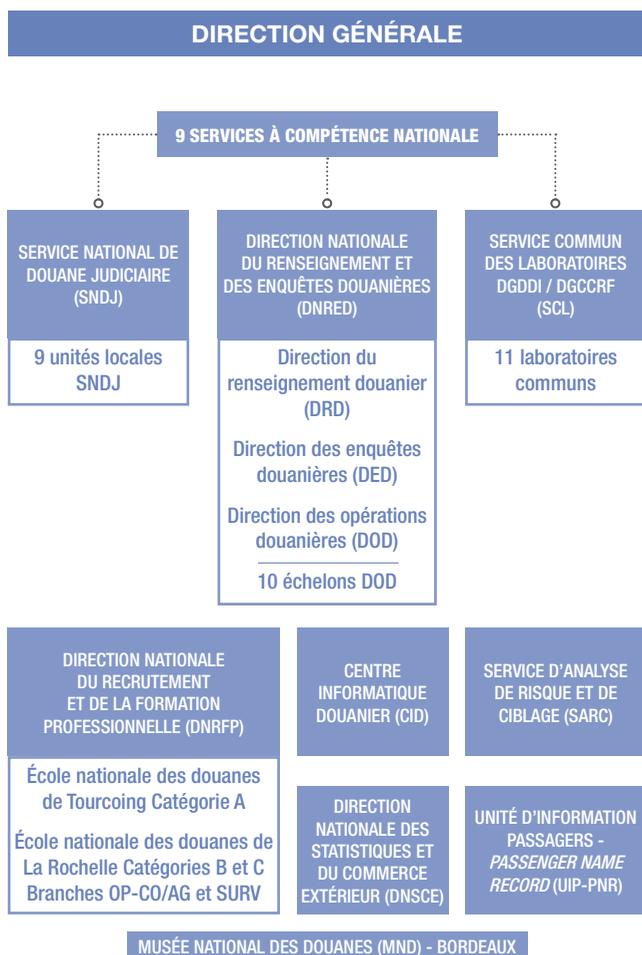
(Dépenses constatées en M€ hors cotisations aux pensions de retraites)

	2018
<b>PERSONNEL</b>	840,66
<b>FONCTIONNEMENT ET DÉPENSES DIVERSES</b>	187,7
<b>INTERVENTIONS</b>	82,3
<b>INVESTISSEMENTS</b>	45,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 156,36</b>
<b>COTISATIONS PENSIONS</b>	<b>374,48</b>

### MATÉRIELS

	NOMBRE DE	2017	2018
<b>PARC TERRESTRE</b>	Véhicules	2 655	2 668
	Motos	469	468
<b>FLOTTES NAVALE ET AÉRIENNE</b>	Patrouilleur garde-côtes de 53 m	1	1
	Patrouilleur garde-côtes de 43 m	2	2
	Vedettes garde-côtes de 19 à 32 m	15	15
	Vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 m	13	13
	Bateaux-école	3	4
	Avions biturbines	10 (dont 1 POLMAR et 7 Beechcraft KA 350)	10 (dont 1 POLMAR et 7 Beechcraft KA 350)
	Avions monomoteur	-	-
	Hélicoptères	9 (dont 5 EC 135)	7 (dont 5 EC 135)
	Scanner fixe	1	1
	Scanners mobiles	4	4
<b>MATÉRIEL DE DÉTECTION</b>	Appareils à rayons X	90	88
	Densimètres	125	125
	Analyseurs de particules	63 (dont 46 lonscan 600-nouvel équipement)	55 (dont 46 lonscan 600-nouvel équipement)
	Radiamètres	63	66
	Spectromètres	36 (nouvel équipement-spectromètre Rigaku)	59 (nouvel équipement-spectromètre Rigaku)

## ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DOUANE



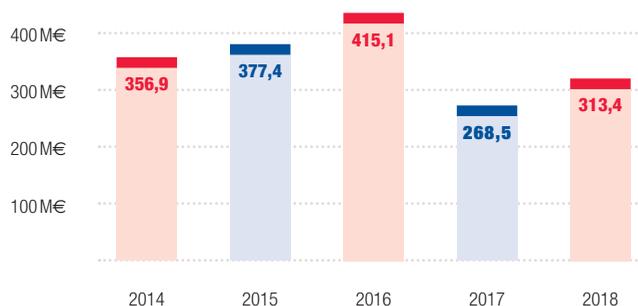
## FISCALITÉ DOUANIÈRE

### ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES EN MILLIONS D'€ (Détail)

	2017	2018
<b>DÉDOUANEMENT</b>	<b>9 420</b>	<b>8 846</b>
Droits de douane	2 079	2 121
TVA import	7 316	6 691
Autres	25	34
<b>ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>50 924</b>	<b>55 417</b>
TICPE	30 554	33 334
TSC DOM	521	551
TVA pétrole	9 722	10 931
TICGN + TICFE + TICHLC	9 497	9 928
Taxes et rémunérations pour le compte de professionnels du pétrole	8	8
TGAP	622	665
<b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES (CI)</b>	<b>16 943</b>	<b>17 392</b>
Alcools et boissons	4 537	4 563
Tabacs	12 304	12 742
Autres CI	102	88
<b>OCTROI DE MER ET ACTIVITÉS MARITIMES</b>	<b>1 841</b>	<b>1 896</b>
Octroi de mer	1 269	1 299
Droits de ports	528	547
DAFN	44	51
<b>TSVR-TAXE SUR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS (DITE TAXE À L'ESSIEU)</b>	<b>172</b>	<b>177</b>
<b>AUTRES TAXES</b>	<b>179</b>	<b>274</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79 480</b>	<b>84 002</b>

-TICPE: taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques -TSC DOM: taxe spéciale de consommation dans les DOM -TICGN: taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel -TICFE: taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité -TICHLC: taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et coques dite « taxe charbon » -TGAP: taxe générale sur les activités polluantes -DAFN: droit annuel de francisation et de navigation

### ÉVOLUTION DU MONTANT DES DROITS ET TAXES REDRESSÉS DEPUIS 2014 EN MILLIONS D'€



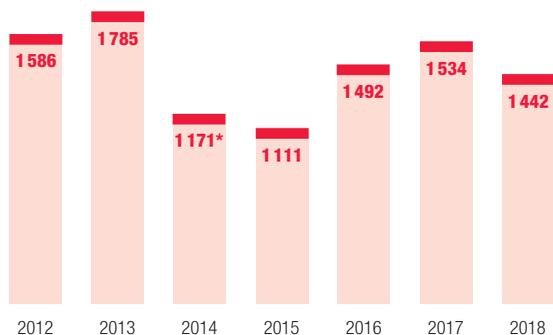
# STUPÉFIANTS ET TABACS

## DONNÉES GÉNÉRALES\* SUR LES SAISIES DOUANIÈRES PAR TYPE DE PRODUIT

\* Arrondies au dixième.

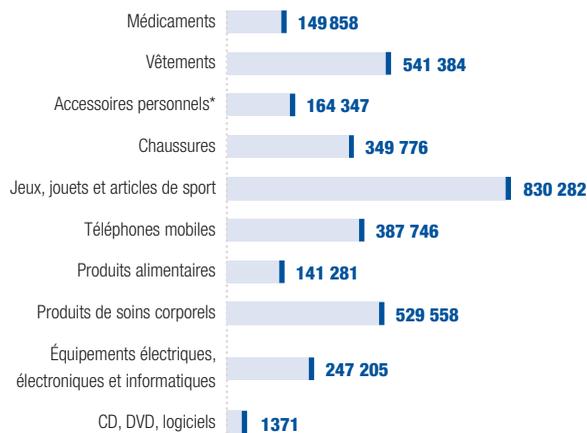
SAISIES DE STUPÉFIANTS	2017		2018	
	QUANTITÉS / DOSES (d)*			
	Saisies sur le territoire national et en haute mer	Saisies à l'étranger	Saisies sur le territoire national et en haute mer	Saisies à l'étranger
Cocaïne	9,2 t	15,1 t	12,2 t	16,1 t
Cannabis	46,1 t	18,6 t	63,9 t	33 t
Khat	7,2 t	-	17,5 t	-
Héroïne et opiacés	243 kg	0,9 kg	628,8 kg	10,2 kg
Amphétamines	509,4 kg et 1 164 d	1,5 kg	184 kg et 688 d	10,3 kg et 3 128 752 d
Drogue de synthèse	575,4 kg	12,3 kg	470 kg et 7 274 d	6 kg
LSD	10 776 d	-	15 515 d	-
Ecstasy	11,7 kg et 848 839 d	-	1 203 607 d	6 078 d
Psychotropes	162,2 kg et 1 119 962 d	8 000 d	256 kg et 508 554 d	-
Précurseurs	1,9 t	5 kg	2,1 t	-
Autres drogues	212,3 kg	-	168,9 kg	3,9 kg
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>66,1 t</b>	<b>33,8 t</b>	<b>97,4 t</b>	<b>49,1 t</b>
<b>SAISIES DE TABACS</b>	<b>238,2 t</b>	<b>112,3 t</b>	<b>241,1 t</b>	<b>40,3 t</b>

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES D'INTERVENTION DES ENTREPRISES AUPRÈS DE LA DOUANE POUR INTERCEPTER LES CONTREFAÇONS



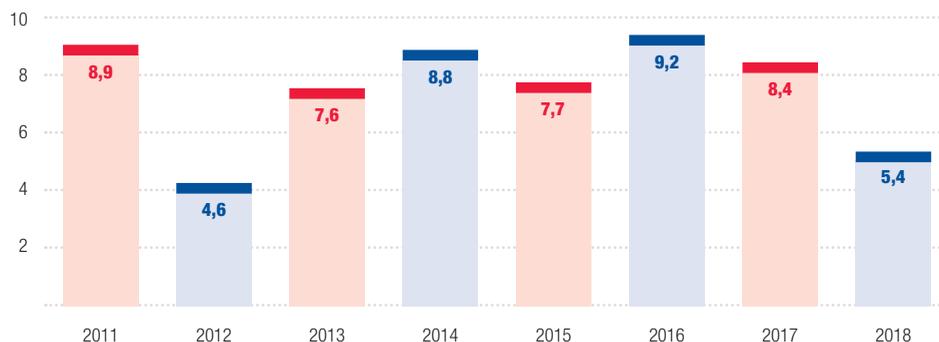
\* Changement de mode de comptabilisation

## PRINCIPALES SAISIES DE CONTREFAÇONS PAR TYPE DE PRODUITS (EN NOMBRE D'ARTICLES)



\* Lunettes, sacs, bijoux, ...

## ÉVOLUTION DES SAISIES DE CONTREFAÇONS DEPUIS 2011 (EN MILLIONS D'ARTICLES)



**Directeur de la publication**

Rodolphe Gintz

**Rédacteur en chef**

Lionel Briand

**Crédits photos**

© DGDDI

© Istock, page 19

**Éditeur**

Direction générale des douanes et droits indirects  
11 rue des deux Communes - 93558 Montreuil Cedex  
[dg-com@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-com@douane.finances.gouv.fr)

Les résultats 2018 de la douane sont en ligne sur  
[www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Dépôt légal : février 2019

ISSN : 2431-5494





**Direction générale des douanes et droits indirects**  
11, rue des Deux Communes - 93558 Montreuil Cedex  
[www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)



**INFOS DOUANE SERVICE**

**0 811 20 44 44** Service 0,06 € / min  
+ prix appel